VERTYCAL AUDIT

Vous accompagner.
Plus haut, plus loin.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2025

42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Campus Région du Numérique
78 Route de Paris
69260 CHARBONNIERES-LES-BAINS

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Lyon
SARL au capital de 10 000 euros. RCS Lyon 801 211 699 - TVA intracommunautaire n°FR 38 801 211 699 - NAF 6920Z

264 rue Général de Gaulle - 69530 BRIGNAIS - Tél. 04 78 05 08 03 - Fax 04 72 31 01 83 - contact@vertycal.fr
264 rue Garibaldi - 69488 LYON CEDEX 03 - Tél. 04 72 07 98 74 - Fax 04 72 00 02 24 - www.vertycal.fr

VERTYCAL AUDIT
Vous accompagner. Plus haut, plus loin.

Aux Adhérents,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 16 mai 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous vous précisons que nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

6

IV. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

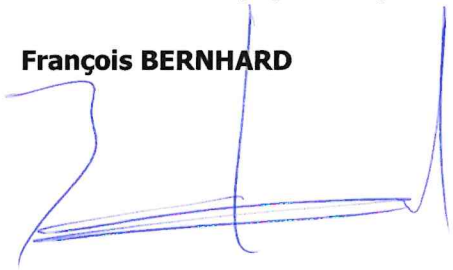
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Brignais, le 15 avril 2026

VERTYCAL AUDIT
Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie de Lyon Riom

François BERNHARD



BILAN ACTIF

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Frais d'établissement					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, ...					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobs incorporelles en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Autres immobilisations corporelles		129 575,77	159 190,13	-29 614,36	-18,60
Immobs corporelles en cours, avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	**(I)**	**129 575,77**	**159 190,13**	**-29 614,36**	**-18,60**
Stocks et en-cours					
Créances					
Créances Clients, usagers et comptes rattachés		77 433,50	78 396,52	-963,02	-1,23
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances		69 601,00	466 317,17	-396 716,17	-85,07
Charges constatées d'avance		9 253,83	507,83	8 746,00	
Valeurs mobilières de placement					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		372 595,15	290 025,04	82 570,11	28,47
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	**(II)**	**528 883,48**	**835 246,56**	**-306 363,08**	**-36,68**
Frais d'émission des emprunts	(III)				
Primes de remboursement des emprunts	(IV)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	**(I + II + III + IV + V)**	**658 459,25**	**994 436,69**	**-335 977,44**	**-33,79**

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

BILAN PASSIF

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres statutaires					
Fonds propres complémentaires					
Écarts de réévaluation					
Réserves					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		241 523,28	154 930,24	86 593,04	55,89
Excédent ou déficit de l'exercice		150 737,93	86 593,04	64 144,89	74,08
Situation nette (sous-total)		**392 261,21**	**241 523,28**	**150 737,93**	**62,41**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement		83 486,10	120 126,12	-36 640,02	-30,50
Provisions réglementées					
TOTAL DES FONDS PROPRES	**(I)**	**475 747,31**	**361 649,40**	**114 097,91**	**31,55**
Fonds reportés liés aux legs ou donations					
Fonds dédiés			15 000,00	-15 000,00	-100,00
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	**(II)**		**15 000,00**	**-15 000,00**	**-100,00**
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
TOTAL DES PROVISIONS	**(III**				
Emprunts obligataires et assimilés					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		108,13	76,87	31,26	40,67
Emprunts et dettes financières diverses					
Instruments financiers à terme					
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		59 034,98	167 759,19	-108 724,21	-64,81
Fournisseurs, factures non parvenues		5 753,43	11 600,18	-5 846,75	-50,40
Dettes des legs ou donations					
Dettes fiscales et sociales		62 523,20	63 351,05	-827,85	-1,31
Dettes immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes					
Produits constatés d'avance		55 292,20	375 000,00	-319 707,80	-85,26
TOTAL DES DETTES	**(IV)**	**182 711,94**	**617 787,29**	**-435 075,35**	**-70,42**
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	(V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	**(I + II + III + IV + V)**	**658 459,25**	**994 436,69**	**-335 977,44**	**-33,79**

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés		1 412,56	1 972,04	-559,48	-28,37
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change		0,18	0,02	0,16	800,00
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	**(III)**	**1 412,74**	**1 972,06**	**-559,32**	**-28,36**
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		412,00	334,45	77,55	23,19
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	**(IV)**	**412,00**	**334,45**	**77,55**	**23,19**
2-RÉSULTAT FINANCIER	**(III-IV)**	**1 000,74**	**1 637,61**	**-636,87**	**-38,89**
3-RESULTAT COURANT avant impôts	**(I-II+III-IV)**	**151 076,93**	**85 010,70**	**66 066,23**	**77,72**
Produits exceptionnels	(V)		2 055,34	-2 055,34	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**(V-VI)**		**2 055,34**	**-2 055,34**	**-100,00**
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)	339,00	473,00	-134,00	-28,33
TOTAL DES PRODUITS	**(I+III+V)**	**1 559 756,06**	**1 418 281,97**	**141 474,09**	**9,98**
TOTAL DES CHARGES	**(II+IV+VI+VII+VIII)**	**1 409 018,13**	**1 331 688,93**	**77 329,20**	**5,81**
EXCÉDENT OU DÉFICIT		**150 737,93**	**86 593,04**	**64 144,89**	**74,08**
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature					
Bénévolat					
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE					
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature					
Personnel bénévole					
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.					
TOTAL		**150 737,93**	**86 593,04**	**64 144,89**	**74,08**

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

COMPTE DE RÉSULTAT

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation					
Cotisations		6 000,00	6 000,00		
Ventes de biens et services					
Ventes de biens					
dont ventes de dons en nature					
Ventes de prestations de services		517 883,00	330 065,28	187 817,72	56,90
dont parrainages					
Produits de tiers financeurs					
Concours publics et subventions d'exploitation		517 055,34	533 169,16	-16 113,82	-3,02
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible					
Ressources liées à la générosité du public					
Dons manuels					
Mécénats		502 400,00	475 000,00	27 400,00	5,77
Legs, donations et assurances-vie					
Contributions financières					
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions					
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.					
Utilisations des fonds dédiés		15 000,00	70 000,00	-55 000,00	-78,57
Autres produits		4,98	20,13	-15,15	-75,26
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	**(I)**	**1 558 343,32**	**1 414 254,57**	**144 088,75**	**10,19**
Charges d'exploitation					
Achats de marchandises					
Variation de stocks					
Autres achats et charges externes		487 981,16	476 981,96	10 999,20	2,31
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés		16 402,34	12 145,24	4 257,10	35,05
Salaires		352 795,35	320 715,86	32 079,49	10,00
Cotisations sociales		127 274,85	121 103,53	6 171,32	5,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		78 127,96	92 855,44	-14 727,48	-15,86
Dotations aux provisions					
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées					
Report des fonds dédiés			15 000,00	-15 000,00	-100,00
Autres charges		345 685,47	292 079,45	53 606,02	18,35
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	**(II)**	**1 408 267,13**	**1 330 881,48**	**77 385,65**	**5,81**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**(I-II)**	**150 076,19**	**83 373,09**	**66 703,10**	**80,01**

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

Se référer au rapport du professionnel de l'expertise comptable

ANNEXE COMPTABLE

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

L'association 42 Lyon Auvergne Rhône Alpes a pour objet l'organisation, le fonctionnement courant et le développement d'une école supérieure technique privée gratuite hors contrat de formation au code informatique et ses problématiques connexes, à destination d'un public large d'apprenants.
Elle s'inscrit dans une démarche plus globale de rayonnement territorial autour du numérique au service de l'emploi et la transformation numérique de l'économie et des entreprises.
Depuis 2021, l'association 42 Lyon Auvergne Rhône Alpes a mis en place l'alternance par la conclusion de contrats d'apprentissage et de professionalisation avec l'obtention de titres certifiés par l'état (Répertoire National de la Certification Professionnelle - RNCP).
L'association est principalement financée par des subventions, des mécènes, la taxe d'apprentissage et les revenus issus de l'alternance



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 658 459,25 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 150 737,93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégréssif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Instal. générales, aménag. div	5,00	
Matériel informatique		3 à 5
Mobilier	7,00	

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.



ETAT DES IMMOBILISATIONS

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation suite à réeval.	Augmentation acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	20 568,00		530,00
Matériel de bureau, informatique & mobilier	1 221 864,13		47 983,60
TOTAL	**1 242 432,13**		**48 513,60**
TOTAL GENERAL	**1 242 432,13**		**48 513,60**

	Diminution par virt poste	Diminution par cession	Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			21 098,00	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			1 269 847,73	
TOTAL			**1 290 945,73**	
TOTAL GENERAL			**1 290 945,73**	

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

ETAT DES AMORTISSEMENTS

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			20 568,00	88,09		20 656,09
Matériel de bureau, informatique			1 062 674,00	78 039,87		1 140 713,87
TOTAL			**1 083 242,00**	**78 127,96**		**1 161 369,96**
TOTAL GENERAL			**1 083 242,00**	**78 127,96**		**1 161 369,96**



ETAT DES CRÉANCES

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	35 462,67	35 462,67	
Personnel et comptes rattachés	176,00	176,00	
Divers	65 000,00	65 000,00	
Débiteurs divers	1 418,16	1 418,16	
Charges constatées d'avance	9 253,83	9 253,83	
TOTAL	**111 310,66**	**111 310,66**	

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	9 253,83
TOTAL	**9 253,83**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	4 243,33
Autres créances	65 000,00
TOTAL	**69 243,33**



TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	154 930,24		173 186,08	86 593,04	241 523,28
Excédent ou déficit de l'exercice	86 593,04		150 737,93	86 593,04	150 737,93
Subventions d'investissement	120 126,12		20 000,00	56 640,02	83 486,10
TOTAL	**361 649,40**		**343 924,01**	**229 826,10**	**475 747,31**

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation montant global	Utilisation dont remboursement	Transfert	À la clôture de l'exercice montant global	À la clôture de l'exercice dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Mécenats	15 000,00		15 000,00				
TOTAL	**15 000,00**		**15 000,00**				

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	108,13	108,13		
Fournisseurs et comptes rattachés	64 700,63	64 700,63		
Personnel et comptes rattachés	19 963,55	19 963,55		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 084,32	35 084,32		
Impôts sur les bénéfices	339,00	339,00		
Autres impôts et taxes assimilées	7 136,33	7 136,33		
Produits constatés d'avance	55 292,20	55 292,20		
TOTAL	**182 624,16**	**182 624,16**		

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Exploitation	55 292,92
TOTAL	**55 292,92**

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	108,13
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 753,43
Dettes fiscales et sociales	33 980,52
TOTAL	**39 842,08**

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif du bilan pour leur montant global. La part rapportée au résultat de l'exercice est calculée en fonction de la durée d'amortissement des biens immobilisés.
jusqu'à 2024, les quotes parts de subventions virées au résultat sont comptabilisées en comptes 777.
A compter de l'exercice 2025, conformément à la modernisation des états financiers, ces quotes parts sont comptabilisées en exploitation en compte 747.

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié d'une subvention de la région Auvergne Rhône Alpes d'un montant de 20000 €.



TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Subventions d'exploitation			375 000,00			375 000,00
Subventions d'investissement			20 000,00			20 000,00
TOTAL			**395 000,00**			**395 000,00**

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

LES EFFECTIFS

RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil d'administration n'ont pas perçu de rémunération au cours de l'exercice.

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS

COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Montant N		Montant N-1	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
A - Produits et charges par origine et destination				
Produits par origine				
Produits liés à la générosité du public				
Cotisations sans contrepartie	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	502 400,00	502 400,00	475 000,00	475 000,00
Autres produits liés à la générosité du public				
Produits non liés à la générosité du public				
Cotisations avec contrepartie				
Parrainage des entreprises				
Contributions financières sans contrepartie				
Autres produits non liés à la générosité du public	519 300,72		334 112,81	
Subventions et autres concours publics	517 055,34		533 169,16	
Reprises sur provisions et dépréciations				
Utilisations des fonds dédiés antérieurs	15 000,00	15 000,00	70 000,00	70 000,00
TOTAL	**1 559 756,06**	**523 400,00**	**1 418 281,97**	**551 000,00**
Charges par destination				
Missions sociales				
Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
Frais de recherche de fonds				
Frais d'appel à la générosité du public				
Frais de recherche d'autres ressources				
Frais de fonctionnement	1 330 551,17	523 400,00	1 223 360,49	536 000,00
Dotations aux provisions et dépréciations	78 127,96		92 855,44	
Impôt sur les bénéfices	339,00		473,00	
Reports en fonds dédiés de l'exercice			15 000,00	15 000,00
TOTAL	**1 409 018,13**	**523 400,00**	**1 331 688,93**	**551 000,00**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**150 737,93**		**86 593,04**	



EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

ASSOC 42 LYON AUVERGNE RHONE ALPES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

	Montant N	Montant N-1
Emplois de l'exercice		
1 - Missions sociales		
1.1. Réalisées en France		
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2. Réalisées à l'étranger		
Actions réalisées par l'organisme		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger		
2 - Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		
2.2. Frais de recherche d'autres ressources		
3 - Frais de fonctionnement	523 400,00	536 000,00
Total des emplois	**523 400,00**	**536 000,00**
4 - Dotations aux provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice		
Excédent de la générosité du public de l'exercice		15 000,00
TOTAL	**523 400,00**	**551 000,00**

	Montant N	Montant N-1
Ressources de l'exercice		
1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1. Cotisations sans contrepartie	6 000,00	6 000,00
1.2. Dons, legs et mécénats		
Dons manuels	502 400,00	475 000,00
Legs, donations et assurances-vie		
Mécénats		
1.3. Autres ressources liées à la générosité du public		
Total des ressources	**508 400,00**	**481 000,00**
2 - Reprises sur provisions et dépréciations		
3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	15 000,00	70 000,00
Déficit de la générosité du public de l'exercice		
TOTAL	**523 400,00**	**551 000,00**
Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)		
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public		
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)		

Certifié conforme par le Commissaire aux Comptes
VERTYCAL AUDIT
264 Rue du Général de Gaulle
69530 BRIGNAIS